

## Conseil Municipal

### Synthèse de la séance du mardi 5 décembre 2017

#### **Décisions budgétaires**

Le conseil municipal a approuvé une dernière modification sur le budget principal de la commune, afin d'ajuster notamment les dépenses de personnel.

Par ailleurs, le conseil a décidé la souscription d'un emprunt, conformément aux prévisions budgétaires, destiné à financer les investissements 2017, notamment ceux concernant les travaux de voirie. La proposition retenue est celle de la Caisse d'Épargne Loire Drôme Ardèche.

Enfin, le conseil autorise le maire, conformément à la loi, à engager les dépenses d'investissement sur 2018 avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017.

#### **Mise en conformité des captages**

Le conseil municipal a approuvé les dossiers d'enquête publique et d'enquête parcellaire, ainsi que les dossiers de demande de subventions dans le cadre de la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau potable de Luzet Combarèche-Thérons et de Fagebelle.

#### **Voirie communale**

Le conseil municipal a validé l'intégration dans le domaine public de petites parcelles figurant dans le domaine privé communal, correspondant à des élargissements ou modifications de voirie (chemin des Vignes et croisement rue de Paradis/chemin des Carrières).

#### **Personnel communal**

Le conseil municipal a décidé la création d'un poste administratif de 15h/semaine, en vue du reclassement d'un agent déclaré inapte à la reprise sur son poste d'origine à l'issue d'un congé de longue maladie. Ce transfert permettra de soulager les agents du service administratif, tout en permettant à l'agent concerné de reprendre une activité adaptée à sa situation.

Par ailleurs le conseil a validé un avenant au contrat collectif de prévoyance « garantie maintien de salaire » souscrit auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale, pour l'augmentation du taux de cotisation au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **Motions**

Le conseil municipal soutient la motion de l'Association des Maires Ruraux de France sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité.

Il a adopté également une motion en faveur des bailleurs sociaux de l'Ardèche qui estiment que la baisse des APL prévue dans le projet de loi de finance 2018 va contribuer à freiner leur politique d'investissement en logements neufs, réhabilitations et entretien, au détriment des locataires.